

THEAUDIN Maya  
EGOROVA Anna

**Axe 2** : Repenser et faire vivre la démocratie

**Domaine d'étude** → Conscience démocratique et relations internationales : la défense des droits de l'Homme ; le développement du droit pénal international (le droit applicable aux génocides, aux crimes de masse et aux violences extrêmes)

**Objet d'enseignement** → Les conventions internationales de protection des droits de l'Homme.

---

## Conscience démocratique et défense des droits de l'Homme : des principes ancrés dans nos sociétés mais pourtant en perpétuel changement

---

### 1) Conscience démocratique

- A. Définition et histoire de la démocratie
- B. étude de cas de la Russie : une démocratie virant à la dictature, le régime de Vladimir Poutine

### 2) Défense des droits de l'Homme

- A. Mesures et mécanismes établis dans le but d'assurer la protection des droits humains
- B. Etude de cas : Génocide au Soudan, crimes de guerre et crimes contre l'humanité
- C. L'exemple du Soudan et sa remise en cause de l'efficacité des mécanismes de protection des droits de l'Homme

Comme nous le savons, l'évolution de la conscience démocratique et la protection des droits de l'homme ont, au cours de l'histoire, représentés et représentent d'autant plus à l'heure actuelle des enjeux cruciaux. Les sociétés connurent, au fil des siècles, des mouvements, révolutions et changements institutionnels visant à instaurer un système égalitaire et respectant les droits fondamentaux de tout individu.



## *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui marqua le début d'une ère politique nouvelle*

Source :

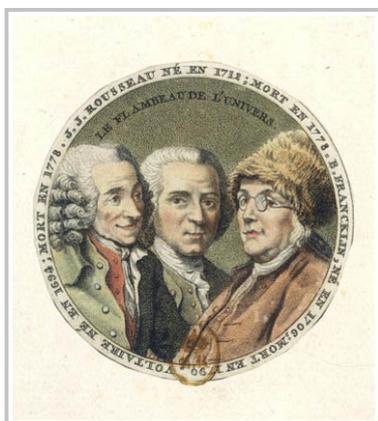
<https://www.elysee.fr/la-presidence/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>

*Mais qu'est-ce, plus concrètement, que la conscience démocratique ?*

Si nous devons définir ce terme le plus simplement possible, nous dirions que la conscience démocratique représente le fait de percevoir la démocratie comme un idéal à atteindre, ou encore à améliorer. En effet, si l'on regarde à une échelle mondiale, on remarque bien que cet idéal est encore loin d'être celui de tous; et par "tous" on entend toutes les nations, étant donné l'existence, depuis toujours, de systèmes autres que démocratiques à travers le monde.

Cependant, il n'est pas à négliger l'expansion massive de ces valeurs : naissant en Grèce, la démocratie y fait ses premiers pas grâce à l'émergence de cités-états se développant rapidement, puis s'inclut rapidement au sein de la période des Lumières et des idées qui y furent avancées. En effet, cette période, plus connue sous le nom du Siècle des Lumières, fut portée par des philosophes, penseurs et intellectuels partageant en Europe au XVIIe siècle leurs valeurs telles que notamment notre célèbre devise, "Liberté, Egalité, Fraternité", et marqua les sociétés tant européennes que américaines qui s'en inspirèrent, jusqu'à aujourd'hui.

Car effectivement, les personnages clés de cette période sont toujours à l'heure actuelle des références incontestables dans un contexte de défense de nos droits; par exemple, lors du mouvement des gilets jaunes de 2018, le “Contrat social” de Rousseau fut régulièrement utilisé comme preuve à l'appui. De même lorsqu'il s'agit de réaffirmer la séparation des pouvoirs : on ne laisse Montesquieu que rarement en dehors de cela. Cela dit, l'après-guerre de 1945 permet un nouveau tournant, au vu du développement que va effectuer le droit pénal international, comme nous l'aborderons un peu plus tard dans l'article.



***Représentation de Voltaire, Rousseau et Franklin, trio que l'on connaît aussi sous le nom de “Flambeau de L'Univers”. A eux trois, ils représentent l'union symbolique de forces intellectuelles transatlantiques ayant façonnées la deuxième moitié du XVIIIe siècle.***

Photo : [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s7\\_Lumieres.htm](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s7_Lumieres.htm)

Toutefois, on se rend bien compte au travers de tout cela, que la nature même de ces concepts réside dans le changement : la démocratie, la conscience démocratique des individus ainsi que les droits de l'Homme ont tous, nécessairement, connu des tournants et évolutions. Il existe un fossé énorme entre la démocratie telle qu'elle nous serait décrite à sa mise en place à Athènes en 510 avant J.-C., et la vision que nous en avons maintenant; de même pour les droits de l'Homme, implicites auparavant, puis de plus en plus explicités, développés et précisés dans les Constitutions et lois du domaine juridique.

C'est ainsi que nous verrons, dans cet article, quelle évolution vit la conscience démocratique, ainsi que les droits de l'Homme et leur défense; des principes ancrés dans nos sociétés, mais pourtant en proie à de perpétuels changements. Pour se faire, nous commencerons par définir la démocratie et la contextualiser à partir de 1945, avant d'étudier le cas d'actualité de la Russie, qui démontre l'imperfection évidente de la démocratie de part sa fragilité et vulnérabilité. Par

la suite, nous nous intéresserons à la défense des droits de l'Homme via des mesures et mécanismes établis depuis seulement le siècle dernier, tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'ONU, ou encore la Cour pénale internationale. Nous finirons par illustrer avec un exemple d'actualité, celui du génocide soudanais du Darfour, démontrant comment nos droits fondamentaux peuvent être rapidement et facilement mis en péril, et comme il est complexe de les réacquérir au vu de l'impuissance de ces mêmes organisations censées les protéger.

## **La conscience démocratique**

### **1/ Définition et histoire de la démocratie**

Le terme "démocratie" vient du grec *dêmos*, qui signifie "peuple" et *krátos*, qui signifie "pouvoir", il s'agit donc littéralement du pouvoir du peuple. C'est un gouvernement dans lequel le pouvoir appartient à tous les citoyens. Le modèle démocratique s'est généralement imposé dans les pays développés et il est notamment promu à l'échelle mondiale par les organisations internationales. Néanmoins, les combats démocratiques témoignent de sa constante évolution. En France, les citoyens se battent pour préserver et faire valoir leurs droits. Depuis l'année 1789 qui marque la fin des privilèges avec la Révolution française, la démocratie est sans cesse questionnée, adaptée, réaffirmée.

#### ***Mais d'où vient ce modèle largement ancré dans notre société?***

L'histoire de la démocratie commence avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après la catastrophe vécue par les populations juives (la Shoah) sous l'action du régime nazi, le monde prend conscience et la démocratie apparaît comme le régime des vainqueurs de la guerre, tandis que le totalitarisme allemand, italien et japonais ont été défaits. En ce sens, la première étape concernant l'association de la démocratie, du droit et de la paix à l'échelle internationale est le procès de Nuremberg.

Les démocraties instaurent de nouveaux outils pour favoriser des rapports pacifiés comme la création de l'organisation des Nations unies (ONU) en 1945 pour permettre l'émergence d'un droit international. Les démocraties, profondément liées au droit, renforcent ce dernier à l'échelle internationale pour tâcher de garantir la liberté des peuples et maintenir la paix.

La conscience démocratique permet alors de faire des valeurs défendues par la démocratie des valeurs universellement partagées: la démocratie est donc perçue comme un régime politique "juste", stable et

qui garantit une protection des citoyens contre d'éventuelles dérives du pouvoir.

La recherche d'un droit international, qui s'appliquerait à de nombreux pays, permet de renforcer les contrôles contre toute dérive autoritaire, voire violente d'un État contre un autre État ou même d'un État contre ses propres citoyens.

Ce faisant, les démocraties, qui sont à l'origine de ce droit international, se présentent comme des modèles à suivre.

## **2/ Étude de cas de la Russie : une démocratie virant à la dictature, le régime de Vladimir Poutine**

La conscience démocratique est donc un idéal grâce auquel le peuple peut se saisir de la démocratie comme d'un idéal à améliorer ou à atteindre grâce à l'action d'acteurs de la démocratie internationale.

Mais on peut y retrouver des exceptions: La majorité commence à se rendre compte que la démocratie n'est devenue finalement qu'un "instrument du pouvoir" pour justifier des exactions infondées, alors qu'elle est avant tout un outil incontournable pour renforcer la cohésion de la société et la tranquillité nationale, ce qui est

synonyme de paix, d'une république pérenne mais aussi de développement économique, social et culturel. La démocratie n'est pas un modèle qu'il s'agit de copier, mais un objectif qui doit être atteint par tous les peuples et assimilé par toutes les cultures ; elle a besoin des citoyens qui, en la vivant en eux, la font vivre pour tous. Il y a des cas où cette vision de la démocratie a changé. La Russie par exemple, est souvent citée en exemple dans les discussions sur la santé de la démocratie, et de diverses critiques ont été soulevées à l'égard de son

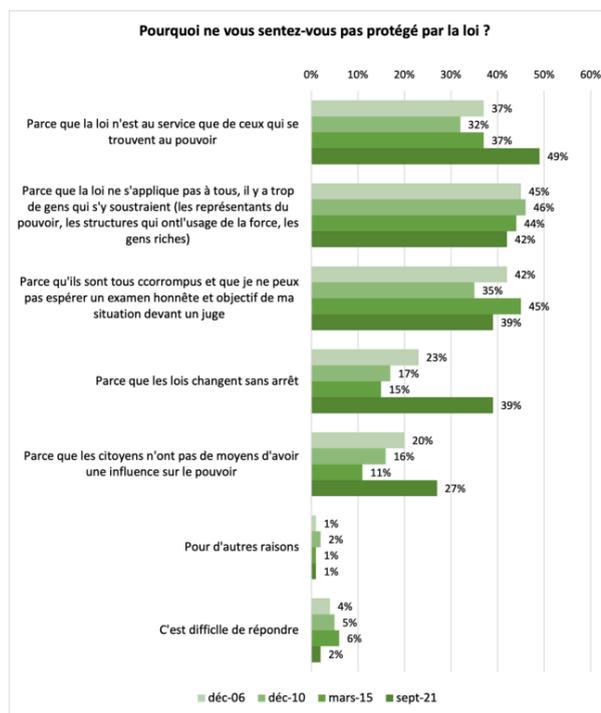
système politique. Depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, on observe une concentration importante du pouvoir de l'exécutif. Le président russe a une influence considérable sur les organes législatifs et judiciaires, ce qui peut affaiblir les contrepoids nécessaires à un système démocratique équilibré. La Russie est souvent critiquée pour des restrictions à la liberté de la presse. Des journalistes indépendants ont parfois fait face à des pressions, et il y a des inquiétudes quant à la concentration des médias entre les mains de proches du gouvernement.

Bien que les élections aient lieu en Russie, des allégations de fraude électorale et de manipulation du processus électoral ont été soulevées. L'opposition politique a donc parfois rencontré des obstacles pour participer pleinement aux élections. Des restrictions ont également été imposées aux organisations de la société civile en Russie. Les lois sur les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent limiter leur capacité à opérer de manière indépendante. Des préoccupations persistent concernant le respect des droits de l'homme en Russie. Des rapports font état d'atteintes aux droits fondamentaux, notamment la liberté

d'expression, la liberté de réunion et la protection des minorités. Cependant, des oppositions politiques ont parfois été confrontées à des mesures répressives, notamment des arrestations et des poursuites judiciaires, ce qui soulève des questions sur la viabilité d'un pluralisme politique réel. La Russie a également été accusée d'ingérence dans les affaires d'autres pays, notamment par le biais de campagnes de désinformation et de cyberattaques. Ces activités suscitent des préoccupations quant à la stabilité des démocraties dans d'autres régions.

Il est important de savoir que les opinions sur la situation démocratique en Russie peuvent varier en fonction des perspectives politiques et culturelles.

Certains peuvent soutenir que la Russie a un système politique stable, tandis que d'autres estiment que certaines pratiques enfreignent les principes démocratiques.



<https://blogs.mediapart.fr/daniel-ac-mathieu/blog/281021/la-democratie-une-affaire-russe-3-la-loi-entre-le-fort-et-le-faible>

Un récent sondage du centre Levada montre qu'une nette majorité des Russes pensent que la loi ne les protège pas. Ils ont raison, la loi, et plus largement le système juridique sont instrumentés par le pouvoir, les riches et les puissants. Et cela sape les fondements de la démocratie

## La défense des droits de L'Homme

### 1/ Mesures et mécanismes établis dans le but d'assurer la protection des droits humains

Fondée en 1945, l'organisation internationale des Nations unies (ONU) regroupe la quasi-totalité des pays du monde, soit un total de 193 Etats membres. Leur travail et mission se retrouvent guidés par des objectifs et principes, énoncés par une Charte fondatrice. Elle s'inspire alors des valeurs démocratiques portées par les démocraties, qui sont à l'origine de la création de l'ONU; c'est-à-dire paix, respect des droits et liberté de l'être humain, égalité juridique des individus, suprématie du droit, souveraineté du peuple.

En signant la charte, les pays reconnaissent d'une certaine façon ces valeurs, bien qu'en réalité, plusieurs ne les appliquent pas. De plus, l'ONU promeut les droits de l'homme auprès de ses pays membres en encourageant la signature de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.



**La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris, soit le 10 décembre 1948.**

Photo: Stringer Agence France-Presse

*“ La mission et le travail des Nations Unies sont guidés par les objectifs et principes énoncés par sa Charte fondatrice.*

*L'ONU constitue un forum où ses membres peuvent exprimer leur point de vue à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social ainsi que dans d'autres organes et commissions. Grâce à son rôle dans le dialogue et la négociation, l'Organisation est devenue un mécanisme permettant aux gouvernements de trouver des domaines d'entente et de résoudre ensemble des problèmes.”*

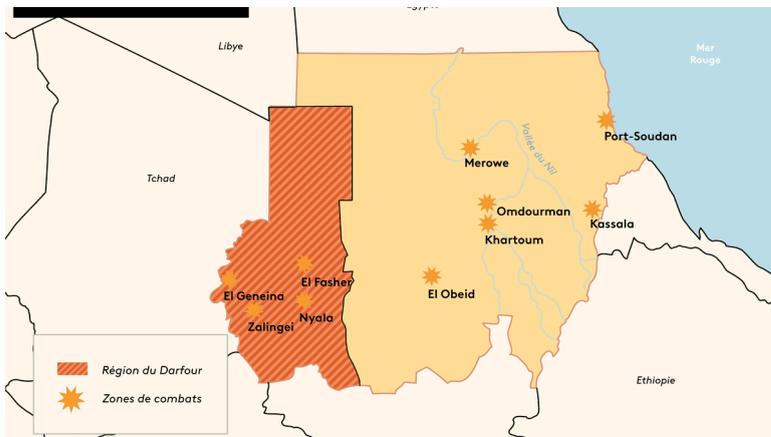
En effet, c'est l'ONU qui est à l'origine de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui prône l'acquisition de droits fondamentaux tels que le droit à la dignité, à la liberté ou encore à l'égalité; car naturellement, ces droits concernent tout individu, sans prise en compte d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle ou encore de croyance ou religion.

Certes, cette Déclaration est logiquement, la mesure la plus connue; mais il existe bien d'autres mesures et mécanismes établis mis en place pour assurer la protection de nos droits à tous : par exemple, la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, qui traitent davantage les crimes et violations graves des droits de l'homme.

Prenons une situation réelle et actuelle pour montrer concrètement quels peuvent être leurs agissements.

## **2/ Etude de cas : Génocide au Soudan**

Au Darfour, une région à l'Ouest du Soudan, s'est déroulé de 2003 à 2020 un



conflit basé sur le meurtre systématique de personnes des ethnies de cette région; les Masalit, les Fours et les Béri. Ce conflit est notamment connu à cause du fait qu'il constitue le premier génocide du XXIe siècle.

Le conflit éclate tout d'abord suite à une guerre civile découlant d'un important désaccord entre les

gouvernements nationaux de Khartoum et deux groupes rebelles au Darfour, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement et Armée de libération du Soudan; ces derniers s'opposaient à ce qu'ils jugeaient être une marginalisation tant sur le plan politique qu'économique du Darfour, le tout, logiquement, organisé par Khartoum. Lorsque ces deux groupes tentent de se faire entendre au travers de la prise d'otage d'un général de l'armée de l'air, le gouvernement réagit en s'associant avec des milices arabes nommées Janjawid qu'il arme, dans le but radical consistant à éliminer la rébellion. D'atrocités crimes tels que des meurtres de masse, viols systématiques ont été commis et ce, au travers de la décision du gouvernement soudanais.

C'est donc dans des situations telles que celle-ci qu'agit la Cour pénale internationale, qui sert dans ce cas précis à émettre des mandats d'arrêt contre des hauts responsables soudanais et même contre le président lui-même, Omar-al-Bachir, avec comme chefs d'accusation crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Par ailleurs ces chefs d'accusation n'existent que depuis la création de l'ONU, qui a permis la mise en place et le développement du droit pénal international.

### 3/ L'exemple du Soudan et sa remise en cause de l'efficacité des mécanismes de protection des droits de l'Homme

Certes, nous voyons donc que ce système juridique mis en place notamment vis-à-vis du droit pénal international s'est bien installé, tant dans son fonctionnement que dans ses démarches ; mais l'exemple du génocide au Soudan n'est-il pas la preuve même d'une efficacité limitée, si ce n'est jusqu'à dire douteuse ?

Car de fait, on constate deux éléments pouvant pousser à se questionner : l'affaire d'Omar-al-Béchir, ancien président soudanais à l'origine du génocide, et la reprise des conflits au Soudan à l'heure actuelle, en cette année 2023.

Effectivement, Omar-el-Béchir, à la tête du gouvernement soudanais à Khartoum de 1993 à 2019, a été déclaré coupable de crimes de guerre depuis 2009 puis de crimes contre l'humanité en 2010, pour lesquelles il n'a jamais vraiment purgé sa peine.

Le 12 Juin 2015, il a même été jusqu'à se déplacer en Afrique du Sud pour le 25e sommet de l'Union Africaine à Johannesburg, auquel il a été invité du fait de la volonté qu'avait l'Afrique du Sud de ne pas faire du Soudan un ennemi.



Omar-El-Béchir à Johannesburg, 2015

Cela dit, la Cour pénale internationale (CPI) recherchant El-Bachir depuis déjà un certain nombre d'années, a fait la demande à l'Etat sud-africain, faisant d'ailleurs partie des Etats membres de la CPI, de l'arrêter tant que le fugitif était encore sur leur sol ce qu'il ne fit pas considérant que "il est important de traiter tous les chefs d'États en visite dans le pays avec respect et hospitalité". Toutefois, une interdiction de sortie du territoire a tout de même été

émise, qui n'a cependant pas du tout été prise au sérieux par El-Béchetir, qui n'a pas hésité à rentrer à la capitale soudanaise, Khartoum. L'Afrique du Sud a donc suivi sa volonté politique propre plutôt que d'assumer son devoir en tant que membre de la CPI.

Le cas d'Omar-el-Béchetir souligne donc la faiblesse intrinsèque de la Cour pénale internationale : bien qu'en position d'enquêter sur des crimes et émettre des mandats d'arrêts, elle reste totalement dépendante des gouvernements de chaque pays pour pouvoir réellement effectuer des arrestations.

Cela a pour conséquence que si le gouvernement concerné par la CPI veut interférer dans l'enquête, il en a totalement le pouvoir. Si l'on revient sur le cas du Soudan, l'Etat a ici interféré dans le sens où il a fermé aux enquêteurs tout accès au pays, obligeant alors la CPI à mener son enquête à distance, notamment grâce aux fugitifs soudanais leur partageant des informations à ce sujet. De plus, les preuves peuvent facilement être enfouies lorsqu'il s'agit du gouvernement lui-même qui est accusé; Omar-el-Béchetir, qui constitue à lui-même le gouvernement, risque donc de s'en sortir indemne, malgré toutes les atrocités qu'il a commises.

De plus, la faiblesse et impuissance de l'ONU a aussi été prouvée à travers cette affaire : car de fait, l'ONU peut agir dans un pays seulement avec l'accord du pays concerné ; il est donc logique ici que le Soudan ait refusé, étant donné que la décision revenait à El-Béchetir lui-même.

Par ailleurs, depuis avril 2023, les conflits ont repris : les Forces de soutien rapide (FSR), un groupe paramilitaire soudanais issu des milices Janjawid, tentent de prendre le pouvoir grâce à nombre d'attaques ciblées à travers le pays, touchant les sites clés du gouvernement.

A nouveau, cette situation démontre le pouvoir limité de l'ONU. En juillet, l'ONG Human Rights Watch dénonce son inaction, notamment de la part du Conseil de Sécurité, qui même au bout de trois mois de massacres, viols systématiques, destruction des villes et d'attaques incessantes, n'a toujours rien mis en place de concret. Bien que la question du Darfour soit inscrite sur l'agenda de l'Organisation, elle ne semble pas être une priorité, étant donné que l'ONU préfère laisser les conflits se régler à un niveau inter-régional plutôt que

d'y mêler des forces mondiales, au début du moins ; cela dit même trois mois plus tard, au mois de juillet, l'ONU ne s'y était toujours pas mêlée.

## CONCLUSION

Ce que l'on en retient, c'est qu'il existe entre autres beaucoup de différentes organisations, qu'elles soient gouvernementales ou non, qui luttent pour le respect des droits de l'Homme à travers le monde. Tout commence avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 qui établit les principaux droits de chacun, puis s'étoffe au travers de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui insiste justement sur cette notion d'universalité, incluant donc chaque individu dans l'acquisition de ses droits fondamentaux tels que le simple droit à la vie, la liberté ou encore l'égalité, sans exception. De plus, le développement du droit pénal international, qui peut ne sembler être qu'une branche de plus de la discipline juridique, est celui qui permet notamment de veiller au respect de ces lois qui sont, pour le moins qu'on puisse dire, indispensables.

A ne pas oublier, bien sûr, que l'établissement de ces droits inscrits dans la loi ont été rendus possible grâce aux luttes pour la démocratie, et notamment grâce à l'expansion de la conscience démocratique à une échelle mondiale. De nos jours néanmoins, nombreux sont les pays où la démocratie est loin d'être établie. Ainsi, bien que les instances internationales aient pour mission de veiller au respect des Droits de l'Homme sans restriction, il n'est en pratique pas toujours possible de mener des actions de front avec les gouvernements des pays respectifs, et les droits universels ont souvent été bafoués depuis la fin de la Seconde guerre mondiale (comme le montre l'exemple de la Russie et du Soudan, entre autres). Le chemin pour une justice internationale ne fait que commencer...

## Sources :

<https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/les-lumieres-nouvel-eldorado-pour-nos-democraties/10265097.html>

Photo: [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/soudan/l-article-a-lire-pour-comprendre-la-crise-au-soudan-en-proie-a-de-violents-affrontements\\_5803175.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/soudan/l-article-a-lire-pour-comprendre-la-crise-au-soudan-en-proie-a-de-violents-affrontements_5803175.html)

<https://www.hrw.org/fr/news/2023/07/31/arretons-de-prendre-des-pincettes-face-la-terreur-au-darfour>

<https://blogs.mediapart.fr/daniel-ac-mathieu/blog/281021/la-democratie-une-affaire-russe-3-l-a-loi-entre-le-fort-et-le-faible>

[https://www.lepoint.fr/invites-du-point/l-etendue-de-la-dictature-de-vladimir-poutine-devoilee-18-04-2023-2516849\\_420.php#11](https://www.lepoint.fr/invites-du-point/l-etendue-de-la-dictature-de-vladimir-poutine-devoilee-18-04-2023-2516849_420.php#11)